

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU 7 décembre 2025 à SANCEY

Introduction de la séance par M Christophe Mathevon.

M Michel Sepulchre est rapporteur de l'assemblée générale constitutive.

Mme Sofie Guillaume procède au contrôle des votes et prend note des remarques émises par les participants.

26 sociétés présentes ou représentées ont signé les feuilles d'émargement

5 membres du groupe de travail CMF Doubs présents – Josué Wiedmann (a donné pouvoir), Laurent Silvant et Jean-François Erard excusés. Les membres présents ont signé la feuille d'émargement des sociétés.

Mme Noelle Robert et M Pierrick Martin sont présents pour la CMF Bourgogne Franche-Comté avec voix consultatives.

Présentation du projet

Christophe Mathevon

- Redynamiser le département du Doubs.
- Mettre en place des réunions par secteur.
- Être à l'écoute de nos adhérents.
- Proposer un budget en adéquation avec vos volontés.
- Travailler avec nos partenaires

Département du Doubs.

CMF Nationale.

CMF BFC.

Autres collectivités.

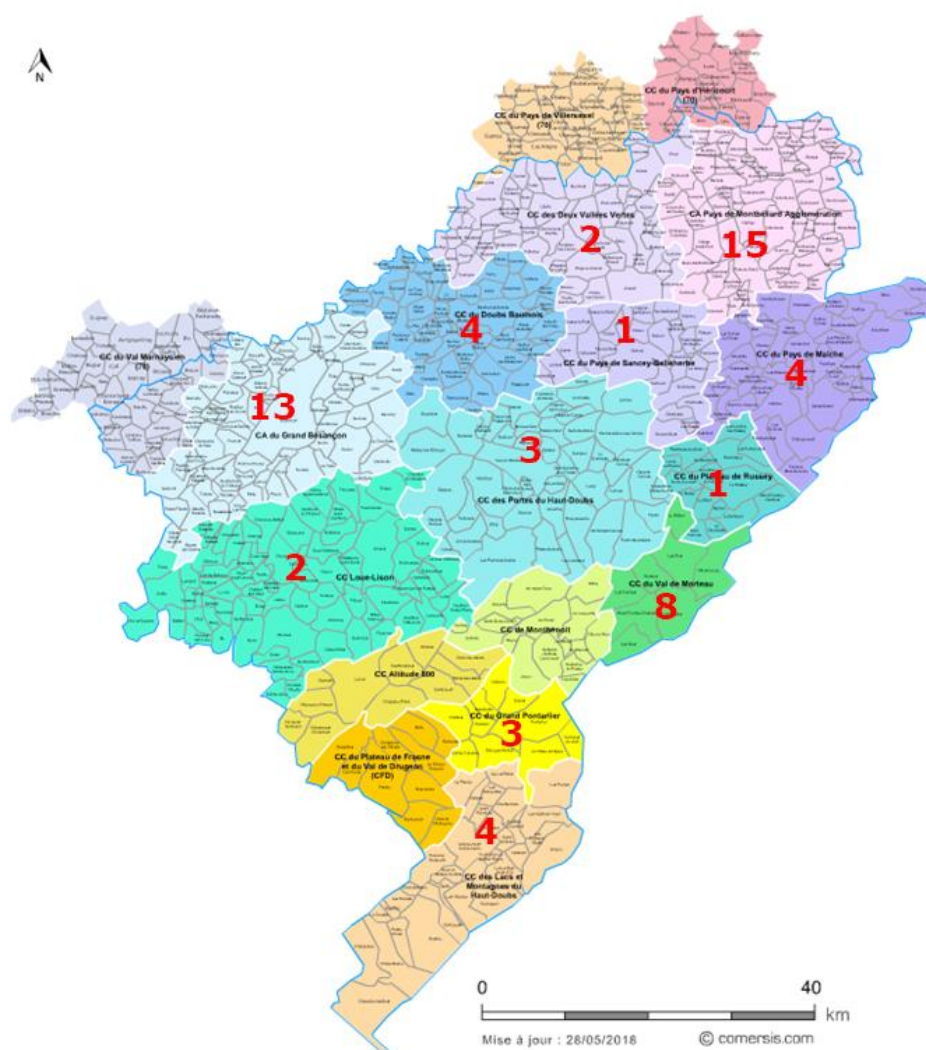
Les autres fédérations (CFBF, UFEM, etc ...).

Présentation de la carte de présence des sociétés du Doubs par communauté de communes ou agglomération et proposition de répartition en trois secteurs géographiques :

- PMA – Pays de Sancey-Belleherbe et CC 2 Vallées vertes (18 sociétés).
- Grand Besançon – Doubs Baumoises et Loue Lison (19 sociétés).

- Val de Morteau – Pays de Maiche - Plateau du Russey - Portes du Haut-Doubs – Grand Pontarlier et Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (23 sociétés)

Cette répartition théorique pourra être modifiée en fonction de la demande des sociétés. Le règlement intérieur qui présente ces informations de manière détaillée tiendra compte de ces demandes éventuelles.



Nos actions principales 2026 :

- Organiser les examens pour 2026.
- Proposer le groupement d'assurances du réseau CMF.
- Proposer un stage de direction d'orchestre.
- Remettre en place la parthèque reprise de la FMFC.

Remarques des participants :

- Qu'en est -il du suivi des récompenses et des médailles ?

CMF Doubs a prévu de gérer les diplômes 5, 10 et 15 ans de présence. Les autres récompenses seront gérées par CMF BFC en relation avec la CMF Nationale. A noter : Opentalent permet la saisie des demandes de distinction.

- Qu'en est-il de la gestion des fiches de salaires ?

Différentes solutions existent dont le CEA de l'Urssaf ou AMUSO. Chaque société doit choisir la solution qui lui convient.

- Stage de direction :

L'organisation d'un stage de direction fait bien partie du projet 2026. Cependant nous devons être prudent sans la connaissance du niveau financier que nous serons à même d'obtenir pour cette première année. Nous avons eu un retour de principe positif du département du Doubs, mais les instances de décision n'ont pas encore statué sur le sujet.

Approbation du projet par les sociétés présentes ou représentées à l'AG : 25 pour, 2 abstentions

Présentation des statuts proposés pour l'association

Michel Sepulchre

Relecture des statuts partagés lors de l'invitation à l'AG Constitutive.

Prise en compte des remarques et demande d'autorisation de leurs transcriptions sans nouvelle validation en assemblée.

Remarques des participants :

- Où se situera le siège social de l'association qui est indiqué qu'il sera précisé dans le règlement intérieur de l'année en cours ?

La décision sera prise lors de la réunion des membres du CA qui suivra la présente assemblée générale. Nous n'avons pas de locaux fixes identifiés à ce jour.

Approbation des statuts par les sociétés présentes ou représentées à l'AG : 26 pour, 1

abstention

Présentation du règlement intérieur 2026

Michel Sepulchre

Relecture du règlement intérieur 2026 partagé lors de l'invitation à l'AG Constitutive.

Prise en compte des remarques et demande d'autorisation de leurs transcriptions sans nouvelle validation en assemblée

Remarques des participants :

- Le règlement précise que les questions posées au CA en vue de l'AG ordinaire doivent parvenir 1 mois à l'avance alors que l'envoi de la convocation avec ordre du jour n'est prévu qu'à J-15 ?

Un message sera envoyé aux sociétés avant le délai d'un mois pour permettre à celles-ci de remonter leurs questions à temps pour être prise en compte dans l'ordre du jour de l'AG. Cependant les sociétés peuvent remonter des questions au fil de l'année, celles-ci donneront lieu à réponse immédiate ou à intégration dans la prochaine AG en fonction de leurs portées.

Approbation du projet par les sociétés présentes ou représentées à l'AG : 26 pour 1 contre

Election des membres du Conseil d'administration

Michel Sepulchre

Il est rappelé le souhait de disposer à termes des postes de responsabilité suivants au sein du bureau :

- Président-e
- 3 vice-président-e-s (1 par secteur géographique)
- Secrétaire et adjoint-e
- Trésorier-ère et adjoint-e

Soit 8 membres au minimum, le conseil d'administration peut accueillir d'autres membres.

Pour rappel : les membres du CA sont élus pour une durée de 3 ans avec renouvellement par tiers tous les ans.

Appel à candidature, se présentent au vote de l'assemblée :

- M Christophe Mathevon, président de l'Ecole de musique du plateau
- M Josué Wiedmann, professeur de musique (*)
- M Michel Sepulchre, président de l'Harmonie – Ecole de Musique de Grand-Charmont
- Mme Clarisse Monot, cheffe de l'harmonie de Sancey
- M Tanguy Stein, chef des harmonies de Hérimoncourt et Audincourt
- Mme Sofie Guillaume, Harmonie de Charquemont
- Mme Lydia Kanouni, responsable pédagogique de Art' & Muz'
- M Daniel Berthet, Harmonie du Pays de Clerval (*)
- M Jean-François Erard, Harmonie d'Audincourt (*)

(*) Membres inscrits hors présence à l'AG

Une première réunion du conseil d'administration nouvellement élu se déroulera à l'issue de cette assemblée générale pour procéder à l'élection du bureau et désigner les titulaires des postes de responsabilité.

Approbation du conseil d'administration par les membres de l'AG : 25 pour, 2 abstentions

Explications de l'appel à cotisations CMF 2026

- Vous avez reçu un appel à cotisation par le biais de CMF BFC.
- Vous pouvez y souscrire par le biais de Opentalent
- Vous payez votre cotisation à CMF BFC.
- L'argent collecté pour CMF Doubs par CMF BFC sera reversé à l'association dès l'obtention de son existence légale et la création de son compte bancaire.

Détail :

- **CMF : Part fixe : 53€**
Part variable 1 : 3,50€ par musiciens.
Part variable 1 : 0,65€ par élèves.
- **CMF BFC : Part fixe : 26€**
- **CMF Doubs : Part variable : 2,50€ par élève ou musicien.**

Nota : la part qui reviendra à CMF Doubs de 2,50€ par élève ou musicien est inférieure à celle de 3,60€ qui était appelée par la FMFC.

Il n'y a pas de lieu de voter ce point, l'appel à cotisations a été initialisé et envoyé aux sociétés par la CMF fin novembre.

Remarques des participants :

Assurance 2026 des sociétés

- Toutes les structures affiliées FMFC et en contrat avec la société Groupama sont assurées jusqu'au 31/12/2025.
- Vous pouvez :
 - Choisir CMF (Modalités GESCOPIM visibles sur open talent), attention pour être couvert à compter du 1^{er} janvier les sociétés doivent être affiliées à la CMF avant le 31 décembre courant.
 - Prendre une autre assurance vous-même.

Questions diverses des sociétés présentes à l'AGC

- Quelle vision a-t-on sur le budget 2026 et les projets associés ?

En dehors de la part cotisations que l'on peut estimer si toutes les sociétés renouvellent leurs adhésions à la CMF, nous ne savons pas construire un budget en l'absence de certitude sur

le niveau de subvention que le département du Doubs accordera. Nous pensons pouvoir engager les projets primaires présentés (examens CMF et stage de direction), le CA étudiera toutes les propositions qui lui seront transmises en fonction des possibilités financières que nous obtiendrons.

- Quel intérêt ont les sociétés à adhérer à la CMF ?

Réponses de Noelle Robert (président de CMF BFC) :

- ✓ Réduction sur les frais SACEM réclamés lors des concerts
- ✓ Réduction SEAM des frais pour le droit aux photocopies de partitions (école de musique et harmonie).
- ✓ Il est possible d'obtenir une aide annuelle de 400€ par la CMF pour l'achat de partitions
- ✓ Accès aux tarifs d'assurance négociés et adaptés aux sociétés musicales auprès de CMF-Gescopim
- ✓ Organisation d'ateliers en webinaire ou présentiel sur de nombreux sujets, des formations et des documentations sont également accessibles

La CMF BFC proposera sur le Doubs :

- ✓ Atelier « Handicap en milieu amateur »
- ✓ Atelier « Maux et santé des musiciens »
- ✓ Atelier « Mécénat »

- Urgence pour les examens et les centres d'examen – Plusieurs sociétés

CMF Doubs propose la création d'une commission examens à laquelle peuvent participer tous les représentants de sociétés intéressés par le sujet. Cette commission se réunira rapidement pour répondre aux différents points abordés :

- ✓ Définition des centres d'examens pour 2026 et responsabilité de chef de centre
- ✓ Répartition des écoles de musique par centre
- ✓ Dates des examens et communication aux écoles de musique
- ✓ Peut-on prévoir une mise en place pour les fins de 3^{ème} cycle
- ✓ Quelle prise en charge pour les accompagnants piano ?

6 représentants de sociétés présentes à l'AG se sont inscrits pour participer à cette commission. Un appel complémentaire aux écoles de musique inventoriées sous opentalent

sera généré pour une participation éventuelle à cette commission.

Conclusion

Des remerciements sont adressés à la commune de Sancey pour le prêt de la salle dans laquelle s'est tenue cette réunion et à Mme Clarisse Monnot qui a servi d'intermédiaire à cet effet.

Des remerciements sont également adressés aux participants du groupe de travail qui a construit ce projet et participé ou rédigé les documents présentés lors de l'assemblée : Frédéric Bouton, Laurent Comte, Jean-François Erard, Sofie Guillaume, Christophe Mathevon, Clarisse Monnot, Michel Sepulchre, Laurent Silvant, Tanguy Stein, Josué Wiedmann.

Un grand merci enfin à Noëlle Robert président de CMF BFC pour l'accompagnement et l'éclairage qu'elle nous a apporté dans le travail de préparation.

Une première réunion du CA nouvellement élue se tiendra à l'issue de cette AG pour définir les rôles de chacun au sein du bureau et l'adresse du siège social de l'association CMF Doubs. Cette dernière information sera ajoutée dans le document « règlement intérieur 2026 ».

Le nombre de sociétés présentes à l'assemblée générale constitutive de ce dimanche 7 décembre à Sancey de 27 sur 59 affiliées à la FMFC en 2025 et le résultat des votes des sujets présentés permettent de valider la démarche de création de CMF Doubs.

Document de restitution de l'assemblée générale certifié conforme

le 8 décembre 2025.

Le secrétaire de séance Michel Sepulchre

